



N° 147

F.S.U. 93
infos

Décembre 2017

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*

En 2018, accroître les mobilisations !

N° CP: 1021 S 07010 - N° ISSN : 1247 - 1003 Directeur de la publication : Guy Trésallet



Jean-Claude Saget

La Seine Saint Denis en deuil

Jack Ralite

Une figure de la Seine-Saint-Denis s'est éteinte dimanche 12 novembre 2017. L'ancien maire communiste d'Aubervilliers (1984-2003) Jack Ralite est décédé à l'âge de 89 ans. Ex-député de la 3e circonscription du département (1973-1981) et sénateur (1995 -2011), cet ancien journaliste télé à «l'Humanité Dimanche» occupa également des fonctions nationales puisqu'il fut ministre de la Santé (1981-1983) et ministre délégué chargé de l'Emploi (1983-1984).

«Jack Ralite aura marqué Aubervilliers de son empreinte. L'homme ne manquait ni d'idées, ni d'énergie, c'était un infatigable militant politique», a commenté Meriem Derkaoui, la maire (PCF) de la commune où ce père de quatre enfants a vécu jusqu'à la fin de sa vie. Il y a notamment œuvré au développement du Théâtre de la Commune, désormais classé Centre dramatique national.

Homme de conviction et de culture, ami et

complice des artistes, des écrivains et des intellectuels, Jack Ralite était un humaniste infatigable, défenseur de l'émancipation humaine.



Je me souviendrai longtemps d'un échange que nous avons eu il y a maintenant quelques années avant d'entrer en délégation au ministère de la culture pour défendre le financement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve. Il avait eu cette petite phrase qui peut paraître anodine mais qui en disait long sur la distance entre les gouvernants et la population : « Ne lâche rien, tu défends les gens, ils ne savent pas de qui tu parles ».

James Marson

d'ajusteur et de dessinateur industriel, il entame sa carrière dans les locaux de l'usine Rateau (devenu Alstom). Le jeune ouvrier adhère alors au syndicat CGT. Mais son engagement militant et politique débute réellement deux ans plus tard, à l'usine Babcock & Wilcox, un bureau d'études spécialisé dans l'industrie énergétique. Membre du Parti communiste français depuis 1950, James Marson dirige de 1964 à 1969 les écoles fédérales du Parti en Seine-Saint-Denis, chargées de former les futurs cadres.

Une fois à la retraite, le maire historique de la ville continuait d'animer le réseau des retraités communistes de la Seine-Saint-Denis.

A La Courneuve, James Marson nous a livré un message tout au long de sa vie « soyez disponible, tenace et convaincu ! Militez au quotidien ! »

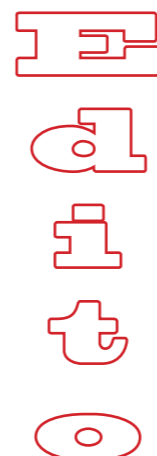


Vendredi 1^{er} décembre 2017, James Marson, maire de La Courneuve pendant vingt-trois ans (1973-1996), puis sénateur de

Seine-Saint-Denis de 1975 à 1986, est décédé en début d'après-midi, à l'âge de 91 ans.

« Il est celui qui a véritablement forgé La Courneuve, en luttant pour y conserver les industries », a salué la députée de Seine-Saint-Denis Marie-Georges Buffet. « James était un homme très disponible : tout le monde pouvait taper à sa porte, à la cité des Fleurs », se souvient Muguette Jacquaint, députée honoraire de Seine-Saint-Denis.

Né le 1er novembre 1926 à Villecresnes (Val-de-Marne), James Marson a vingt-ans lorsqu'il commence à travailler. Diplômé d'un CAP



Depuis l'élection de Macron à l'Élysée, nous participons aux manifestations syndicales contre les ordonnances de casse du code du travail, à celle de la fonction publique, à celle de défense des APL, à celles des retraités pour la défense de leur pouvoir d'achat ... Notre objectif est clair : construire un rapport de force majoritaire pour bloquer le coup d'état social à l'œuvre !

Les conséquences des contre-réformes néolibérales n'avaient jamais été présentées dans toute leur ampleur aux électrices et électeurs. Les ordonnances Macron et leurs décrets d'application provoquent une rupture du fondement de l'ordre social. Elles confirment l'inversion de la hiérarchie des normes et la fin du principe de faveur. Les CDD ne seront plus encadrés par la loi mais négociés dans les 700 branches ! Les primes ne relèveront plus des accords de branches mais pourront être renégociées entreprise par entreprise : c'est une baisse généralisée des salaires et une précarisation galopante qui s'instaure avec en plus le CDI de projet ! Les délocalisations seront de facto encouragées, les licenciements facilités et la fusion des instances de représentation du personnel comme les référendums d'entreprise ne visent qu'à briser les libertés syndicales et la capacité des salariés à se défendre contre les chantages à l'emploi de demain !

Le Président des riches réserve 46% des baisses d'impôts aux 10% des plus riches, en commençant par supprimer l'ISF des actionnaires, et s'en prend aux plus faibles via la baisse des aides au logement et la suppression des contrats aidés. C'est un immense plan national de licenciement qui désorganise les établissements scolaires et impacte nombre de structures de l'économie sociale et solidaire.

Le Medef, qui rêve depuis 1945 de briser tous les acquis du Conseil National de la Résistance, a en Macron un valet aussi fidèle que le présageait le programme de Fillon. L'étatisation de l'assurance chômage, la fiscalisation de la sécurité sociale par la hausse de la CSG constituent d'autres axes essentiels des contre-réformes néolibérales tant attendues par le patronat. Tandis que la promesse électorale d'une hausse du pouvoir d'achat des fonctionnaires est déjà trahie via le gel du point d'indice et la réinstauration du jour de carence, et le budget 2018 est une nouvelle saignée d'austérité. Pour achever ce tableau déjà si sombre, le patrimoine national va faire l'objet de nouvelles liquidations par privatisations. Comble du cynisme de la novlangue libérale, ce sera pour financer « l'innovation », alors qu'il ne s'agit que de la mise en exécution de toutes les vieilles recettes libérales.

Le choix de la méthode est clair : bâillonner le Parlement en passant par les ordonnances, faire croire à un « dialogue social » en se refusant à de réelles négociations simultanées avec l'ensemble des organisations syndicales, et insulter les « riens », les « fainéants » et les « cyniques » qui oseront s'opposer. Mais le Président des riches est néanmoins très faible.

Au plus bas dans les sondages, sa cote d'impopularité si peu de temps après l'élection bat tous les records des Présidents de la 5e République. Lui qui n'avait rassemblé que 18% des inscrits au premier tour de l'élection présidentielle avec un pourcentage encore plus faible d'adhésion à son programme, n'a aucune majorité sociale dans le pays pour mener cette politique qui ne sert que les intérêts d'une minorité d'ultra-riches.

Si une partie de la population s'est laissé enivrer par l'emballement médiatique de la candidature de Macron en 2017, souhaitons que le retour à la raison permette d'importantes mobilisations sociales en 2018.

En attendant de vous retrouver au cœur des mobilisations, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Didier Broch
Secrétaire général.



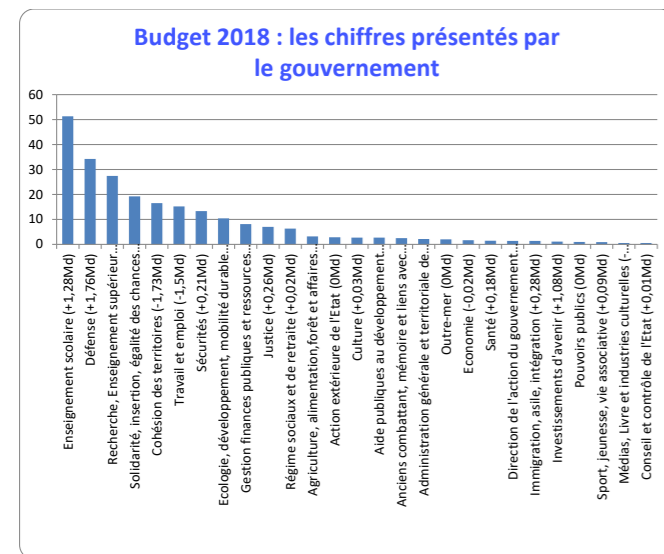
Sommaire : p. 2: Nécro - p. 3: Edito - p. 4 à 6: Budget 2018 - p. 7: grève 14 décembre - p. 8 et 9: Plan étudiants - p. 10: Appel - p. 11: Elections Psychologues - p.12: CHSCT - p. 13 à 15: Paradise papers - p.16 Pub
Bulletin de la FSU de Seine Saint Denis - Place de la Libération 93000 Bobigny - Rédaction Didier Broch - Imprimerie Rivaton 177 rue des Erables 93430 Villepinte

LES VRAIS CHIFFRES DU BUDGET 2018

Un budget de transformation et de pouvoir d'achat : voilà comment le gouvernement, par la voix de Bruno Le Maire, a décrit le 27 septembre dernier le projet de loi de finances 2018. Incontestablement, le budget transforme la fiscalité française, en dopant notamment le pouvoir d'achat des plus riches.

Un troisième qualificatif à propos du budget aurait pu être « austéritaire ». Certes, les dépenses progresseront en 2018 de 1,5 milliard d'euros (386,3 milliards d'euros en 2018, contre 384,8 milliards en 2017). Sur les 27 missions principales de l'Etat, 6 verront leur budget reculer, 4 leur budget stagner, et 17 auront droit à une augmentation de crédits.

Mais cette présentation ne reflète pas vraiment l'effort que la France va consentir pour chaque mission. Pour mesurer un tel effort, il ne faut pas seulement comparer les dépenses réalisées en 2017 et celles prévues pour 2018 (dépenses dites nominales), mais il faut aussi tenir compte à la fois de la hausse des prix (l'inflation) et de l'augmentation des richesses créées (la croissance du PIB).



Budget consacré aux 27 missions principales de l'Etat en 2018, et évolution par rapport à 2017 (en milliards d'euros) Source : PLF 2018

Corrigées de l'inflation et de la hausse du PIB, les dépenses de l'Etat ne vont pas progresser de 1,5 milliard d'euros l'année prochaine, mais reculer de 9,3 milliards d'euros.

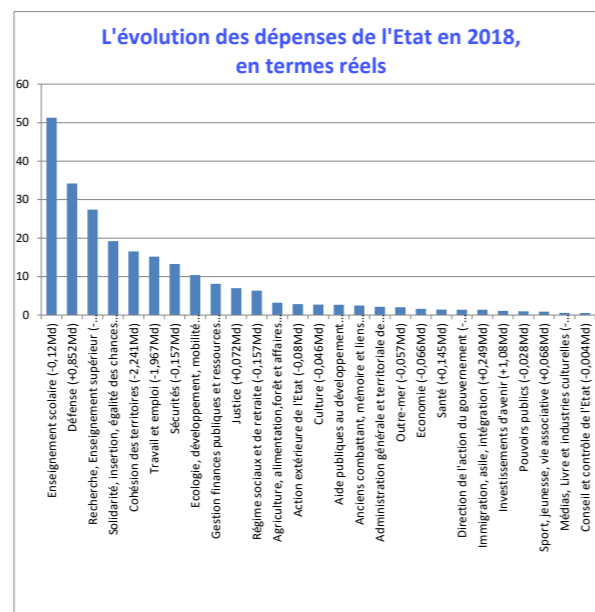
Imaginons qu'une année *n*, un gouvernement choisisse de dépenser 1 euro pour le système scolaire, dans une économie qui crée 100 euros de richesses. Si l'année suivante, le gouvernement décide de dépenser 1,1 euros pour l'éducation, mais que le pays crée cette même année 120 euros de richesses, l'effort que l'Etat aura consenti sera en proportion plus faible que la première année, même si le budget de l'Education a augmenté de 10 %.

Tout pour les 10 % les plus riches...

Revenons au budget présenté par l'exécutif. Le gouvernement prévoit qu'en 2018, les prix augmenteront de 1,1 %, et les richesses produites de 1,7 % en volume. Pour que l'effort que la

nation consacre à tel ou tel domaine représente la même part du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2018 qu'en 2017, il faut que les dépenses correspondantes augmentent d'au moins 2,8 % l'an prochain. Vu ainsi, les dépenses de l'Etat ne vont pas progresser de 1,5 milliard d'euros l'année prochaine, mais elles vont reculer de 9,3 milliards d'euros : pour que l'effort public soit le même qu'en 2017, il aurait en effet fallu dépenser 395,6 milliards d'euros l'année prochaine. Du coup, 16 missions de l'Etat vont connaître une baisse réelle de leur budget, et seulement 10 vont connaître une (légère) progression.

L'évolution des dépenses de l'Etat en 2018, en termes réels



Budget consacré aux 27 missions principales de l'Etat en 2018, et évolution par rapport à 2017 en termes réels (en milliards d'euros) Source : PLF 2018, calculs Alternatives Economiques

La plupart des missions perdent des moyens

En entrant dans les détails, on constate par exemple que le budget de l'Education nationale ne va pas progresser, mais reculer. Une nouvelle d'autant plus inquiétante que sa progression nominale ne s'expliquait que par la hausse des rémunérations du personnel en place. Il n'y aura en effet pas de nouveau poste pour la mission Education nationale en 2018.

La situation est la même pour la mission « recherche et enseignement supérieur ». Son budget ne va pas vraiment progresser de 710 millions d'euros comme annoncé par le gouvernement, mais plutôt reculer de 40 millions d'euros. La mission n'aura ainsi droit à aucun nouveau poste, alors que 50 000 étudiants supplémentaires rejoignent les bancs de l'université chaque année.

Mais les coupes les plus préoccupantes concernent le logement et le travail, conséquences des annonces estivales de la diminution des APL et des contrats aidés. Concernant la mission « Travail et emploi », le budget diminue de 1,97 milliard d'euros (- 11,5 %).

CADEAUX POUR LES PLUS RICHES ET « GAINS DE POUVOIR D'ACHAT » EN TROMPE-L'ŒIL POUR LES AUTRES

Le budget 2018 confirme les choix annoncés par le tandem Macron-Philippe : respect des traités européens et attachement idéologique au libéralisme économique.

Conformément au discours libéral, l'obsession de ce budget est de réduire le « poids des prélèvements obligatoires » et les dépenses publiques.

Cette démarche est lourde de conséquences, notamment du point de vue social.

Baisse des impôts pour les riches.

Les baisses programmées d'impôts profitent surtout aux riches et aux entreprises. Grâce au remplacement de l'ISF par « l'impôt sur la fortune Immobilière » (IFI), les riches vont économiser 3,2 milliards d'impôts.

L'instauration d'un « prélèvement forfaitaire unique » (PFU) sur les revenus du capital conduira aussi à une baisse de 1,3 mds de l'impôt sur les revenus du capital. Ce sont aussi les plus riches qui profitent le plus de cet impôt au taux unique (« flat tax »).

Selon le gouvernement, ces cadeaux aux plus riches viseraient à promouvoir « l'économie réelle ». Cette supposition est purement idéologique. Rien ne prouve que ces cadeaux se transformeront en investissement. Les faits démontrent le contraire. Une autre version de ce discours stipule que pour augmenter l'investissement et l'emploi, il faut d'abord augmenter les profits. « Les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et l'emploi d'après-demain », disent les libéraux. Connue comme « théorème de Schmidt », du nom de l'ex-chancelier allemand, ce discours est désavoué aussi par les faits.

En effet, au cours des trois dernières décennies, les choix de politique économique et de gestion des entreprises ont été véhiculés autour de cet argument. Résultat : le taux de marge des entreprises a augmenté, mais l'investissement productif est resté faible et l'emploi n'a pas augmenté.

En revanche, la précarité s'est développée, les capacités productives se sont affaiblies et l'économie est devenue financiarisée. Il faut ajouter que l'argument idéologique du gouvernement selon lequel pour promouvoir l'économie réelle il faut réduire l'impôt sur les riches néglige totalement le rôle et la responsabilité du système bancaire.

Selon M. Le Maire, réduire la « pression fiscale » sur les plus fortunés vise à leur offrir « une fiscalité stable, simple, légère ». Si on met au bout en bout ces propos et les ordonnances contre le droit du travail, on voit très clairement les choix du pouvoir en place : stabilité pour les riches, flexibilité pour les travailleurs.

Les riches : les principaux gagnants des mesures fiscales

La baisse des impôts profite aussi aux entreprises.

Grâce à la « montée en charge », et à la hausse du taux du CICE de 6 à 7 %, les entreprises vont économiser 4 milliards d'euros d'impôt sur les sociétés (IS) en 2018 pour les salaires

versés en 2017. Selon le projet de loi de Finances pour 2018, le CICE verra son taux baisser de 7 % à 6 % pour les salaires versés en 2018 et sera supprimé en 2019. Il sera remplacé par un « allègement de cotisations patronales pérenne, ciblé sur les bas salaires ».

S'agissant de l'impôt sur les sociétés (IS), les entreprises vont économiser 1,2 milliards en 2018, du fait de la baisse du taux de cet impôt. Précisons que le gouvernement prévoit de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés à 25 % à la fin du quinquennat pour toutes les entreprises, quelles que soit leur taille ou leurs bénéfices.

Dans le même temps, le budget 2018 annonce la suppression de la dernière tranche de la « taxe sur les salaires », mesure qui vise surtout à « attirer » les traders de la City de Londres.

Cette taxe concerne les entreprises non soumises à la TVA (au premier rang desquelles, les banques). La mesure annoncée par le Gouvernement consistera à les exonérer de la surtaxe de 20 % qui frappe les rémunérations annuelles supérieures à 152.000 euros. Cette exonération représentera un manque à gagner de 300 millions d'euro dans les caisses de l'Etat.

Nouveaux pas vers un renforcement de la financiarisation de la France. Le Brexit aidant, le Gouvernement souhaite favoriser la « relocalisation ou l'implantation en France d'activités à haute valeur ajoutée et le recrutement de cadres étrangers à fort potentiel par les entreprises françaises ».

Par « activités à haute valeur ajoutée », il faut surtout entendre la finance. En effet, le projet de loi de finances pour 2018 contient deux mesures qui visent « à accroître l'attractivité économique de la France et à renforcer le positionnement de la place de Paris comme place financière de référence en Europe » : l'abrogation du taux marginal de taxe sur les salaires ; l'abrogation de l'extension de l'assiette de la taxe sur les transactions financières aux opérations infra-journalières.



Des gains en trompe l'œil pour les salariés, les privés d'emploi et les retraités

Le gouvernement prétend que ses choix améliorent le pouvoir d'achat des salariés, car ils vont cotiser moins à la Sécurité sociale. Ce «gain de pouvoir d'achat» est en trompe-l'œil. En effet, il s'agit d'un changement profond de notre modèle social, comme l'a clairement annoncé M. Macron dans son entretien accordé à l'hebdomadaire Le Point.

En contrepartie de cette baisse des cotisations sociales (qui représente 1,4 % du salaire), la CSG va augmenter de 1,7 point.

La hausse de la CSG concernera aussi les retraités dont la pension nette mensuelle de 1.289€ pour un retraité de moins de 65 ans et de 1.394€ pour un retraité de plus de 65 ans. D'après le Gouvernement, 60% des retraités seront concernés par la hausse de la CSG. La hausse de la CSG devrait rapporter 22,6 milliards aux caisses de l'Etat, en année pleine. La baisse des cotisations devrait rapporter aux salariés 18,1mds en année pleine. La différence de 4,5mds sera donc affectée à la réduction du déficit budgétaire, l'un des objectifs du budget 2018.

Accessoirement, la hausse de la CSG interviendra dès le début de l'année 2018, tandis que la baisse des cotisations se fera en deux temps : 0,5% en janvier et 0,9% en octobre. En termes de pouvoir d'achat immédiat, les salariés seront donc perdants.

Les agents publics, qui ne versent pas de cotisations salariales d'assurance chômage et maladie (à l'exception des contractuels), bénéficieront de la suppression de la «contribution exceptionnelle de solidarité»(CES) en contrepartie de la hausse de la CSG. Selon le Gouvernement, «cette suppression de la CES constitue un premier pas au titre de la compensation de la hausse de la CSG pour les agents et les salariés du secteur public. En clair, les agents de l'Etat, tout comme les salariés du secteur privé, subiront une perte de pouvoir d'achat dans l'immédiat. Les «indépendants» bénéficieront d'une baisse des cotisations sociales assises sur leurs revenus d'activité qui compensera totalement, pour tous, la hausse de la CSG.

Un alourdissement des taxes qui pénalise surtout les ménages à revenu modeste.

En plus de la CSG, les taxes sur les carburants et le tabac vont aussi augmenter. La hausse de la fiscalité sur le diesel (+7,6 centimes par litre) et sur l'essence (+3,9 centimes par litre) devrait coûter 3,7milliards aux consommateurs. La hausse du prix de tabac leur coûtera aussi 0,5 milliard. Ces taxes supplémentaires vont amputer le pouvoir d'achat, surtout celui des ménages à revenu modeste.

La baisse de la taxe d'habitation : quid de l'équilibre financier des communes ?

Le budget 2018 annonce la suppression, à terme, la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Cette suppression sera étalée sur trois ans, dont 30 % dès l'année 2018. Le gouvernement annonce également que cette baisse de la taxe d'habitation va améliorer le pouvoir d'achat des ménages concernés. Le coût de cette mesure sera de 3Md€ en 2018, 6,6Md€ en 2019 et 10,1Md€ à partir de 2020.

La baisse et à terme la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages vont amputer les recettes des communes, et cela dans un contexte où le gouvernement fait des «économies» sur les collectivités. Le risque est donc une dégradation des services rendus aux citoyens et/ou une hausse du coût d'accès à certains services.

Des «économies» aux dépens des besoins sociaux.

En effet, le budget 2018 affiche 15 milliards d'économies sur les dépenses : 7 milliards pour l'Etat, 3 milliards pour les collectivités et 5 milliards pour la Sécurité sociale. Faire des économies constitue un objectif de ce gouvernement pour rendre le budget de l'Etat compatible avec les chiffres inscrits dans les traités européens. Cette obsession des chiffres fait l'impasse sur les souffrances que certaines «économies» provoquent pour les citoyens, à l'instar de la réduction des emplois aidés (1,5 milliard «d'économies») et celle des aides au logement (1,7 milliard «d'économies»). Les économies portent aussi sur les effectifs de l'Etat qui vont diminuer de 1600 en équivalent temps plein.

Le ministère de l'Economie sera particulièrement touché : 1648 emplois en moins, ce qui fera le bonheur des fraudeurs, car il y aura moins de moyens humains et matériels alloués à la lutte contre la fraude ; fraude qui coûte 60 milliards aux caisses de l'Etat.

Parallèlement, le Gouvernement maintient, voire augmente, certaines dépenses ou «dépenses fiscales» (crédit d'impôts, etc.) ; dépenses qui n'ont pas fait preuve d'efficacité. Ainsi en est-il des aides et exonérations sociales et fiscales dont le montant annuel s'élève à quelque 200 milliards d'euros.

De nombreuses études attestent de l'inefficacité de ces dispositifs, notamment en termes d'emplois et d'investissement productif.

Des charges d'intérêt de la dette supérieures à certaines dépenses structurantes

Les charges d'intérêt de la dette publique sont estimées à 41,2 milliards en 2018, et cela dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. Or, la plupart des experts prévoit une hausse des taux d'intérêt dans les prochains mois, ce qui alourdira les charges de la dette.

Pour mesurer le fardeau de cette dette, on peut comparer ses charges avec certaines dépenses structurantes pour l'avenir du pays et pour la «cohésion sociale» est éclairante :

- enseignement scolaire: 51,3mds
- enseignement supérieur et la recherche: 27,5mds
- solidarité, insertion et égalité des chances: 19,2mds
- travail et emploi : 15,2mds.

En guise de conclusion :

Le budget 2018 est loin de répondre aux attentes des citoyens. Il est construit sur une logique libérale selon laquelle pour renforcer l'économie réelle, il faut réduire les impôts et taxes sur les riches et sur le capital. Initiée par Ronald Reagan et connue comme «économie de ruissellement» (Trickle down economics), cette théorie a surtout conduit au développement de la précarité et des inégalités partout où elle a été appliquée.

Ce n'est pas en imitant de telles idées qu'on résoudra les problèmes de la France. Le budget de l'Etat est un instrument fondamental pour lutter contre le chômage, la précarité, la pauvreté et les inégalités.

Pour y parvenir, il faut une transformation du système fiscal et une utilisation efficace des fonds publics au service de la justice sociale et de l'efficacité économique.

La FSU93 mobilise les salariés, les privés d'emploi et les retraités autour de ces revendications.

Didier Broch

POURQUOI UNE GRÈVE DU 1ER DEGRÉ LE 14 DÉCEMBRE 2017 ?

Au cœur du débat budgétaire : les écoles de Seine-Saint-Denis doivent se faire entendre !

En 1998, la mobilisation du département nous a permis d'obtenir la création de 3000 postes dans un « plan de rattrapage » pour l'Education nationale en Seine-Saint-Denis. Grâce à cette mobilisation payante, les seuils d'ouverture de classes ont été fixés, nous les utilisons toujours pour la carte scolaire et les décharges de direction sont toujours « meilleures » qu'au niveau national.

Mais avec plus de 20 000 élèves de plus en 10 ans et les suppressions de postes du quinquennat Sarkozy entre 2007 et 2012, l'école s'est à nouveau retrouvée asphyxiée dans le 93.

En 2014, le ministre annonçait « 500 postes en 3 ans pour les écoles de Seine-Saint-Denis » : tous ensemble nous nous sommes à nouveau mobilisés, et ce sont 1240 postes que nous avons gagnés ces 3 dernières années. Ainsi, 40 postes de RASED ont pu être créés à cette rentrée 2017. De la même manière, alors que seulement 200 collègues sont parvenus à sortir du 93 en 2014, ce sont 477 enseignants du 1er degré qui ont pu partir en 2017.

Ce début d'amélioration est très fragile, la hausse démographique se poursuit : **sans une dotation en postes importante pour la prochaine rentrée, les enseignants connaîtront à nouveau une dégradation rapide de leurs conditions d'enseignement et de leurs droits.**

Nous sommes en pleine période de débat budgétaire. Le SNUipp-FSU, avec l'intersyndicale 93, a appelé tou-tes les collègues à la grève le 14 décembre, pour exiger :

- **une dotation en postes à la hauteur des besoins** : Baisse des effectifs dans toutes les classes, RASED, remplaçants, « plus de maîtres que de classes », maintien des décharges de direction 93, mais aussi postes de formateurs, référents et conseillers à la scolarisation des enfants handicapés, médiateurs-prévention-violence, médecine scolaire... la mobilisation doit nous faire gagner maintenant les postes nécessaires dans notre département pour la prochaine rentrée.
- **le renouvellement des CUI Aides à la direction d'école, et le recrutement de tous les AVS nécessaires pour l'accompagnement des enfants handicapés dans les classes.** Savez-vous que très peu de CUI ont été recrutés depuis le 1er septembre dans

notre département ? Des AESH sont recrutés, mais en nombre totalement insuffisant, et pendant ce temps, des collègues CUI expérimentés sont renvoyés au chômage ! La situation se dégrade : un nombre de plus en plus important d'enfants ayant une notification de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) se trouve sans l'accompagnement prescrit. Cela génère des situations de souffrance pour les enfants, mais aussi pour les enseignants et les élèves des classes concernées.

- **la prise en compte de toutes les situations d'écoles dans les discussions qui s'ouvrent sur la nouvelle carte de l'Education prioritaire pour septembre 2019**, quel que soit le classement du collège de réseau. En attendant, les écoles en « NEP » doivent garder les Normes Education Prioritaire pour la 4ème année consécutive avant la nouvelle carte, de même que les collègues qui bénéficiaient de la clause de sauvegarde de l'indemnité REP !

Enfin, à côté des postes à créer, il faut aussi recruter des enseignants pour les affecter sur ces postes. La reconduction du concours supplémentaire ne suffit pas : pour enrayer la crise du recrutement, il faut

une véritable amélioration des conditions de travail et de vie des enseignants, et des pré-recrutements d'enseignants dès la L1. **Sans une réponse pérenne à la crise du recrutement, les droits des enseignants : mobilité, temps partiels etc. vont continuer d'être bafoués.**

Même des collègues reconnu-es travailleurs-euses handicapé-es n'obtiennent pas les allègements de service dont ils et elles ont besoin.

Pour le moment, tout ce que ce gouvernement sait faire, c'est geler le point d'indice et rétablir le jour de carence : inacceptable ! **Le 14 décembre était donc également l'occasion pour les collègues d'exiger le respect des droits des enseignants de Seine-Saint-Denis !**

Un appel intersyndical large : SNUipp-FSU, CGT Education, SNUDI-FO, SUD-Education, CNT Education... a été réalisé dans le 1er degré. Les enseignants du 2nd degré de Seine-Saint-Denis ont également été appelés à la grève et à la manifestation par leurs syndicats SNES et SNEP-FSU, CGT Education, SNL-CFO, SUD-Education et CNT Education.

La mobilisation s'est construite avec le soutien des parents d'élèves : FCPE, Ministère des Bonnets d'Ane...

- ✓ POUR L'ACCUEIL ET LA REUSSITE DE TOUTES ET TOUS !
- ✓ POUR UN PLAN D'INVESTISSEMENT MASSIF DANS L'ESR !
- ✗ CONTRE L'AUSTERITE, LE TIRAGE AU SORT ET LA SELECTION !

Pour l'accès au 1^{er} cycle, le gouvernement a choisi le sous-investissement et la sélection généralisée

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s rédigé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, modifie l'article L.612-3 du code de l'éducation définissant les modalités d'accès en 1er cycle universitaire. Il supprime la libre inscription des bachelier.ère.s dans l'établissement de leur choix et l'interdiction de sélectionner. Il révèle les intentions du gouvernement quant aux modalités de la mise en place de la sélection et la vacuité des mesures pour la réussite du plus grand nombre. Il s'agit de généraliser les capacités d'accueil pour les formations de 1er cycle et par là même la possibilité de sélectionner les bachelier.ère.s ou de leur subordonner l'accès à une formation à l'inscription dans un parcours spécifique ou dans un dispositif d'accompagnement pédagogique.

Pour les formations d'ores et déjà sélectives, les sections de technicien.ne.s supérieur.e.s (STS), les instituts universitaires de technologie (IUT), les grands établissements, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou « les établissements où l'admission est subordonnée à un concours national ou à un concours de recrutement de la fonction publique », rien ne change.

Pour les licences en tension, c'est-à-dire pour toutes celles pour lesquelles le nombre de vœux dépassera les capacités d'accueil, elles pourront sélectionner les bachelier.ère.s qu'elles souhaiteront inscrire. Aucune restriction disciplinaire n'est évoquée, aucun dispositif de croissance de ces capacités n'est envisagé et, compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s attendu.e.s au cours des dix prochaines années, ce projet de loi ouvre la boîte de Pandore de la sélection potentiellement généralisable à toutes les licences ! C'en serait fini de la possibilité de réorientation, de rebond ou d'accès à l'université pour les lycéen.ne.s qui auraient été orienté.e.s précocement dans un bac non conforme à leur ambition ou qui n'auraient pas brillé au cours de leurs études secondaires ! Le pacte social d'accès de droit pour tout.e bachelier.ère à la licence de son choix serait remplacé par une sélection et une orientation contrainte, qui reproduirait les inégalités socioculturelles de l'enseignement secondaire.

Enfin, pour toutes les formations, après « vérification de la cohérence entre d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation initiale ou ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation », l'inscription d'un.e bachelier.ère pourrait être « subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite. » Ces dispositifs étaient déjà prévus depuis 2013 et de nombreux autres ont été proposés par les établissements bien avant cette date pour mieux accompagner la réussite des bachelier.ère.s dans leur diversité. Mais, faute de financements pérennes, ils ont pour

la plupart été abandonnés. Le projet de loi de finances 2018, ne prévoit que 100 M€ par an pour accueillir 40 000 nouveaux. elles étudiant.e.s chaque année, ouvrir de nouvelles places et mettre en œuvre ces dispositifs pédagogiques.

Seuls 17 établissements lauréats des appels à projet PIA3 pourront compter sur les 150 M€ des « nouveaux cursus universitaires (NCU) » au cours des 10 prochaines années (soit 15 M€/an). Comment les licences pourront-elles toutes mettre en place ces dispositifs « personnalisés » dès la rentrée 2018 et les maintenir dans ces conditions ? Ces dispositifs pourront-ils être systématiquement ouverts quel que soit le nombre d'étudiant.e.s concerné.e.s ? Ces dispositifs se limiteront-ils à des MOOC (avec le taux de succès que l'on connaît de ces outils) ? Quand ils ne seront pas ouverts, les étudiant.e.s pourront-ils/elles s'inscrire ou seront-ils/elles refusé.e.s ?

Comment le ministère compte-t-il faire assurer la quantité de travail supplémentaire considérable (que nous estimons à près de 1600 ETP soit 100 M€) que suppose l'examen des quatre millions de dossiers des bachelier.ère.s par des personnels des universités déjà en sous-effectif critique sur toutes les missions, et même en diminution en ce qui concerne les enseignant.e.s-chercheur.e.s ? Serait-il envisagé, comme le déclarait récemment le conseiller du président Macron, Thierry Coulhon, de faire « travailler plus les enseignant.e.s-chercheur.e.s pour mener à bien cette sélection » (AEF 570464) ? Aucun recrutement n'est budgété en 2018 pour cela, alors que la charge de travail des enseignant.e.s-chercheur.e.s n'a fait que s'alourdir durant ces dix dernières années en raison des financements de recherche sur appel à projets et des sous-dotations systématiques des établissements, et conduit actuellement un nombre inquiétant de collègues au burn-out ? S'agirait-il alors de modifier le calcul de leurs obligations statutaires, de les augmenter ou de les moduler comme le réclame la CPU ?

Cette réforme, nous le constatons avec ce projet de loi, n'est pas à la hauteur des enjeux de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Derrière l'affichage de la volonté du gouvernement d'améliorer la réussite des étudiant.e.s en licence, c'est un changement complet de la politique d'accès des bachelier.ère.s à l'enseignement supérieur qui est organisé. Alors que la méritocratie est avant tout la reconnaissance de la réussite aux examens, des diplômes et des qualifications, cette réforme, est une substitution de l'égalité d'accès par un semblant de méritocratie basée sur la sélection et le maintien des lycéen.ne.s des classes populaires majoritaires en baccalauréat technologique et professionnel dans les filières courtes (STS et IUT). De plus, comme cela a déjà été constaté dans les universités anglo-saxonnes, la sélection est la première étape avant celle de l'augmentation des frais d'inscription !

SNESUP

PLAN ÉTUDIANTS : LA BOMBE À FRAGMENTATION

Le projet de loi sur l'entrée à l'Université, rejeté par la FSU et la majorité des membres du Conseil supérieur de l'éducation, ne vise ni plus ni moins qu'à remettre en cause le statut du bac comme premier grade universitaire ouvrant l'accès à l'Université et à instaurer une sélection qui ne dit pas son nom.

Les lycéens auront à formuler dix vœux non classés entre la fin janvier et la mi-mars sur une nouvelle plate-forme inconnue à ce jour (voir encadré ci-dessous). Les professeurs devront renseigner des fiches Avenir afin que le chef d'établissement, après avis du conseil de classe du second trimestre, se prononce sur chacun des vœux.

L'ensemble doit être obligatoirement transmis aux établissements d'enseignement supérieur concernés. Derrière le prétexte de l'orientation améliorée des élèves de Terminale, on accentue les inégalités en donnant à certaines universités davantage de possibilités de choisir leurs étudiants, tandis que d'autres candidats seront sur listes d'attente et susceptibles d'être affectés loin de chez eux ou dans une formation non demandée.

Les « attendus », clés de la sélection ?

Chaque licence universitaire doit formaliser ses « attendus » pour la fin du mois de décembre. Il s'agit en fait de fixer les règles d'un classement entre tous les candidats et d'anticiper l'éventuel contingentement faute de place. Selon les formations, cela prendra la forme de tests de positionnement ou de validation de MOOC (en PACES par exemple) en amont de

l'inscription. En règle générale, ce seront les bulletins de Première et des deux premiers trimestres de Terminale qui seront pris en compte, l'ensemble des dossiers étant traité localement par des algorithmes selon des paramètres propres à chaque formation.

Nouvelles missions pour les professeurs principaux

L'institution entend faire peser sur les professeurs du second degré la responsabilité d'un jugement prédictif sur la réussite ou l'échec de leurs élèves. Comment peut-on croire que les enseignants pourront les informer correctement, compte tenu de la diversité des quelque 12 000 formations qui leur sont ouvertes ? La maquette des « fiches de dialogue » proposées sur Eduscol et le vademecum du Plan étudiants témoignent du rôle particulier que le ministère veut faire jouer aux professeurs principaux, désormais en binôme sur la classe de Terminale. Après des questions assez intrusives sur le vécu de l'élève, ses activités extra-scolaires, ses motivations ou son « engagement », il pourra être proposé aux futurs bacheliers un service civique, une année de césure ou même l'insertion dans l'emploi comme alternative à la poursuite d'études.

Sans parler de l'évidente charge de travail supplémentaire imposée aux professeurs, ni même du scandaleux dévoiement des missions des Psy-ÉN, ce projet est fait pour sélectionner, dissuader voire interdire l'Université à certains bacheliers.

SNES



Jean Claude Saget

Parcoursup : chronique d'un bug annoncé

Le 16 novembre dernier, une commission parlementaire consacrée à APB a révélé, en creux, les dangers de Parcoursup, la nouvelle plate-forme du ministère. APB a vu sa mécanique grippée par le nombre insuffisant de places dans l'enseignement supérieur, alors que c'était un système performant et fiable. Comment, en effet, affecter 808 000 candidats alors qu'il n'y a que 654 000 places vacantes sur APB ? A contrario, les modalités de fonctionnement de Parcoursup interrogent d'autant plus que le calendrier des opérations est resserré. En supprimant la hiérarchie des vœux et en étalant l'annonce des résultats jour après jour, cela risque de provoquer l'engorgement du système, voire son blocage. Les candidats auront intérêt à garder les réponses positives qu'ils recevront « en attente », et par conséquent ceux dont le dossier sera le plus faible devront patienter bien plus longtemps encore. L'inconnue sur le fonctionnement des vœux groupés provoque également une grande inquiétude.

APPEL « L'ÉCOLE A BESOIN DE TOUTE LA RECHERCHE »

Au moment de la nomination de Stanislas Dehaene, spécialiste des neurosciences, à la tête du nouveau Conseil scientifique de l'Éducation nationale, un **appel initié par le SNUipp-FSU** et signé par 56 personnalités demande que la recherche, toute la recherche, croise l'expertise des enseignants afin de lutter efficacement contre les inégalités.

Cet appel est très important pour éviter la prédominance des neurosciences, et refuser que la recherche soit instrumentalisée. Mais il est essentiel aussi pour l'avenir du métier : nous,

enseignants, devons refuser que sous prétexte « d'accompagnement », se généralisent les préconisations et les injonctions sur nos pratiques. Autant nous avons besoin de formation, et de connaître les différents travaux de la recherche, autant ce sont bien les enseignants qui sont responsables des apprentissages qui se construisent dans la classe. Certains événements nous font craindre que les enseignants soient de plus en plus traités comme des exécutants dans le 1er degré. **Nous devons être très vigilants : les experts de la pédagogie, ce sont les enseignants !**

Appel « L'école a besoin de toute la recherche »

« L'école de la réussite de tous et de la formation des citoyens a besoin de toute la recherche »

Changer l'école et la rendre plus efficace pour plus de justice et d'égalité impose de renforcer la formation initiale et continue des professeurs des écoles. Pour réaliser cette ambition, les enseignants ont besoin, au cours de leur formation, que la recherche éclaire leurs pratiques afin de construire ensemble les savoirs professionnels en faveur d'une école de la réussite de tous les élèves.

Dans le dialogue permanent que l'école doit entretenir avec la recherche, aucune discipline ne peut légitimement s'imposer aux autres et aucune ne doit être ignorée. La recherche ne peut être instrumentalisée dans des débats médiatiques le plus souvent réducteurs.

La complexité des processus d'apprentissage suppose une coopération durable entre chercheurs et praticiens. Toutes les recherches et tous les mouvements pédagogiques, qui prennent l'école et les apprentissages pour objet, concourent à la constitution d'un corpus de connaissances en perpétuel développement. Cette dynamique de la connaissance ne peut se réduire à un prêt-à-penser immuable dont les enseignants ne seraient que les interprètes.

Le sens et les enjeux des apprentissages reposent sur l'expertise enseignante. C'est le pédagogue qui s'empare, traduit, et met en œuvre la ressource délivrée par la recherche. Il travaille à la transposition pédagogique des savoirs universitaires en savoir-faire dans des situations d'enseignement / d'apprentissage.

Le développement et le déploiement de cette expertise s'inscrit nécessairement dans un processus continu d'appropriation des apports de la recherche et de la formation.

C'est pourquoi, nous, chercheurs, enseignants et formateurs, appelons le ministère à développer et à diffuser la recherche dans tous les domaines intéressant l'école par le biais de la formation et à valoriser ainsi la professionnalité des professeurs d'école pour construire une école capable de réduire les inégalités et de former des citoyens libres de pensée.

Les signataires:

Gérard ASCHIERI, professeur agrégé honoraire et membre du CESE - Caroline BARRAULT, chargée de mission CEMEA - Christian BAUDELLOT, professeur émérite de sociologie (Paris) et chercheur au CNRS - Elisabeth BAUTIER, professeure des universités émérite en sciences de l'éducation à l'Université Paris 8 - Claire BENVENISTE, membre du GFEN - Jacques BERNARDIN, président du GFEN - Serge BOIMARE, psychologue psycho-pédagogue et ancien directeur du centre Claude Bernard de Paris - Véronique BOIRON, maîtresse de conférences en sciences du langage, didacticienne du français à l'ESPE d'Aquitaine/Université de Bordeaux - Stéphane BONNERY, professeur en sciences de l'éducation à l'Université Paris 8 - Alain BOURGAREL, membre de l'OZP - Joël BRIAND, didacticien des mathématiques, université de Bordeaux - Mireille BRIGAUDIOT, enseignante-chercheuse en sciences du langage - Rémi BRISSIAUD, maître de conférences honoraire de psychologie cognitive à l'Université de Cergy-Pontoise et ESPE de Versailles - Sylvain BROCCOLICHI, maître de conférences en sociologie de l'éducation, université d'Artois - Jean-Luc CAZAILLON, directeur général des CEMEA - Sylvie CEBE, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation (Clermont Ferrand-Auvergne) - Pierre CHAMPOLLION, professeur honoraire à l'ESPE de Lyon - Roland CHARNAY, mathématicien - Pascal CLERC, maître de conférences en géographie à l'université de Lyon - Sylvain CONNAC, enseignant chercheur en sciences de l'éducation université de Montpellier - Boris CYRULNIK, neuropsychiatre et directeur d'enseignement université de Toulon - Laurence DE COCK, historienne et enseignante - Eric DEBARDIEUX, professeur en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Est Créteil - Marc DOUAIRE, président de l'OZP - Marie DURU-BELLAT, professeure émérite en sociologie - Agnès FLORIN, professeure de psychologie de l'enfance université de Nantes - Edouard GENTAZ, professeur de psychologie du développement à l'Université de Genève (Unige) - Roland GOIGOUX, professeur des universités à l'Université Clermont-Auvergne - Joëlle GONTHIER, plasticienne, professeure agrégée d'arts plastiques - Jean-Pierre JAFFRE, ancien chercheur au CNRS - Yves JEAN, professeur de géographie et président de l'Université de Poitiers - Christophe JOIGNEAUX, enseignant-chercheur en sociologie de l'éducation (ESCOLUPEC) - Bernard LAHIRE, sociologue, professeur à l'école normale supérieure de Lyon - Françoise LANTHEAUME, professeure des universités en sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2 - Claude LELIEVRE, professeur honoraire d'histoire de l'éducation à l'Université Paris 5 - Françoise LORCERIE, directrice de recherches émérite au CNRS à l'Université d'Aix-Marseille - Michel LUSSAULT, géographe, professeur à l'École normale supérieure de Lyon - Philippe MEIRIEU, professeur émérite en sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2 - Patrick PICARD, chargé d'études à l'Institut français d'éducation - Pierre MERLE, sociologue, professeur des universités - Stanislas MOREL, sociologue, maître de conférences en sciences de l'éducation, université de St Etienne - Denis PÂGET, professeur de lettres modernes et membre du Conseil supérieur des programmes au Ministère de l'éducation nationale - Christine PASSERIEUX, GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle) - Pierre PERIER, professeur en sciences de l'éducation à l'Université Rennes 2 - Eric PLAISANCE, professeur émérite en sciences de l'éducation - Sylvie PLANE, professeure émérite en sciences du langage - Eirick PRAIRAT, professeur à l'Université de Lorraine et membre de l'Institut universitaire de France - Patrick RAYOU, professeur émérite en sciences de l'éducation, université de Paris 8 - Bernard REY, professeur à l'Université libre de Belgique - Bruno ROBBES, maître de conférences en sciences de l'éducation, université de Cergy Pontoise - Evelyne ROGNON, présidente de l'Institut de la FSU - Hélène ROMANO, docteure en psychopathologie, psychothérapeute - Jean-Pierre TERRAIL, sociologue et professeur honoraire à l'Université de Versailles-Saint-Quentin - Marie TOULLEC-THÉRY, enseignante-chercheuse au Centre de Recherche en Éducation de l'Université-ESPE de Nantes - Philippe WATRELOT, professeur en sciences économiques et sociales - Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, agrégé de lettres modernes, enseignant honoraire.

1^{ères} élections pour les Psychologues : 4 sièges sur 4 pour la FSU à Créteil !

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU, engagés au quotidien auprès des psychologues de l'éducation nationale, sont les premiers syndicats représentatifs du nouveau corps des psychologues Éducation nationale tant dans notre académie qu'au niveau national.

Les 531 psychologues de l'académie de Créteil, PsyEN-EDO (2nd degré) et PsyEN-EDA (1er degré) ont voté massivement pour la liste présentée par les syndicats de la FSU, élue avec plus de 75% des voix. La liste SNUipp / SNES - FSU obtient ainsi 4 sièges sur 4 à la CAPA de l'académie de Créteil et 5 élus sur 7 à la CAPN.

Vos élus seront à vos côtés pour toutes les opérations de gestions administratives mais aussi pour continuer à porter les

revendications qui amélioreront vos conditions de travail telles que le recrutement de psychologues à la hauteur des besoins de l'académie, le maintien du réseau des CIO ou le développement des RASED, et faire respecter nos missions au service des élèves, de leurs familles et de la communauté éducative.

Merci à tou-tes nos électeurs-trices.

Vos élus :

Marie-Christine JARRIGE (93), Myriam NABAL (94), Nathalie (Natacha) PANIER (93), Corine TISSIER (94), Pilar FEITO (77), Corinne ZITTE-MOUFAKKIR (94), Véronique OSIKA-FONTENOY (77), Géraldine DURIEZ (93)

Vote CAPN	Nb d'électeurs inscrits	Nb de votants	Nb de blancs ou nuls	Nb d'exprimés	SNES-SNUipp	SGEN-CFDT	SE-UNSA	FNEC-FP-FO	Sud Éducation	CGT Educ' action
Créteil	531	324	14	302	201	34	29	26	7	5

Vote CAPA	Nb d'électeurs inscrits	Nb de votants	Nb de blancs ou nuls	Nb d'exprimés	SNES-SNUipp	SGEN-CFDT	SE-UNSA	FNEC-FP-FO	Sud Éducation	CGT Educ' action	Autre
Créteil	531	316	12	304	230	37		37			

Soutien aux parents des écoles Jules Ferry et Anne Frank de Montreuil

L'Éducation Nationale prétend « Ouvrir les portes de l'École pour redynamiser le dialogue avec les parents » sauf quand les parents revendiquent.



Le 7 septembre les parents d'élèves des écoles Jules Ferry et Anne Frank de Montreuil ont organisé, l'occupation administrative de ces écoles :

- ✓ à Jules Ferry 1 : Les EMS (Équipe Mobile de Sécurité de l'Éducation Nationale) ont été envoyées et un policier est entré dans l'école demander aux parents quelles étaient leurs revendications.
- ✓ dans une autre école la consigne a été donnée d'interdire l'accès de l'école aux parents.

Les sections locales du Snés-FSU et du Snuipp-FSU rappellent que l'occupation administrative et un moyen d'action historique (et pacifique) des parents d'élèves. Nous condamnons les méthodes utilisées par l'Éducation Nationale et la Préfecture qui préfèrent utiliser la force et mettre les personnels en porte-à-faux plutôt que de privilégier l'écoute et le dialogue.

CHSCT en danger !

Quel avenir pour la protection des salariés ?

L'ordonnance n°2017-1086 rendue public le 22 septembre 2017 confirme et renforce les craintes de notre organisation syndicale à l'égard du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des missions qui lui étaient jusqu'alors dévolues. Cet acteur majeur de la prévention, initié par les lois Auroux il y a 35 ans, serait purement et simplement supprimé.

La rédaction de l'ordonnance, dite ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise, témoigne dans l'attente des décrets d'application **d'une écriture dans l'urgence, que rien ne justifie.**

Dans les traces de ses prédécesseurs, le gouvernement se contente d'enfoncer le clou. Non sans contradictions : l'accord d'entreprise qui serait la clef de voûte du dialogue social et qui, dans la loi Rebsamen, était la condition du regroupement des instances dans les entreprises de plus de 300 salariés devient soudain trop encombrant. **C'est donc la voie autoritaire qui est retenue pour forcer la suppression des délégués du personnel, des comités d'entreprise (CE) et des CHSCT.** Ils seraient fusionnés en une seule instance, aux moyens et aux prérogatives réduits.

Une fois ce cap franchi, le rôle de la loi s'éffrite. C'est en effet un accord d'entreprise (éventuellement validé contre les syndicats par un référendum à l'initiative de l'employeur) ou, à défaut, un accord avec une majorité de membres de l'instance fusionnée ou, à défaut et s'il ne se trouve décidément aucune majorité pour acquiescer aux projets de l'employeur, une décision unilatérale de ce dernier, qui fixerait :

- le nombre et le périmètre des futurs « comités sociaux et économiques »,
- une bonne partie de leurs attributions et de leurs moyens,
- et le caractère plus ou moins fantomatique de leurs commissions de santé, sécurité et conditions de travail, ersatz de CHSCT prévu pour les entreprises de plus de 300 salariés.

Contrairement à ce qui est affirmé, loin d'être le résultat d'une simplification à prérogatives constantes, le nouveau « comité social et économique » perdrait au passage certaines des attributions des instances qu'il remplacerait.

Ainsi, s'il a bien pour mission l'« analyse des risques professionnels » (comme le CHSCT actuel), il serait privé de l'analyse des « conditions de travail », des « facteurs de pénibilité », et de sa contribution « à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale » des travailleurs. Un exemple précis mais significatif illustre la logique du raboutage systématique : alors que le temps passé « à la recherche de mesures préventives dans toute situation d'urgence et de gravité, notamment lors de la mise en œuvre de la procédure de danger grave et imminent » n'est aujourd'hui pas décompté des heures de délégation des élus au CHSCT, il le serait demain pour les élus de la nouvelle instance. Le traitement des « dangers graves et imminents » ne mériterait-il donc pas mieux ? **Le CHSCT, acteur majeur de**



la prévention et de la santé au travail, ne serait décidément plus qu'un souvenir.

Nous espérons que le débat à propos des ordonnances, et de la nécessité d'une représentation du personnel forte et spécifiquement consacrée aux questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ne fait que commencer.

Nous estimons à la FSU93 que la qualité du travail mené et en cours ne permet une mise en cause de ce comité.

Comment pourra-t-on travailler sereinement à l'étude des situations de collègues qui tentent de mettre fin à leurs jours, si nous ne pouvons avoir le temps d'une analyse fine de leur situation professionnelle afin de savoir si cette dernière a pu concourir à un passage à l'acte que nous déplorons tous ?

Comment pourra-t-on apporter l'expertise des utilisateurs si les moyens délégués ne permettent plus des visites des sites identifiés problématiques ?

Comment pourra-t-on interpellier sur la nécessité impérieuse de projets de construction et de réhabilitations d'établissements quand l'évolution démographique a conduit à une sur-occupation des locaux, comme c'est aujourd'hui le cas dans les lycées du département ?

Comment pourra-t-on anticiper les problématiques liées aux nouvelles technologies, lorsqu'il n'existera plus de regard partagé entre l'employeur et les représentants du personnel sur les risques et limites de l'utilisation de nouveaux outils ?

Les ordres du jour du CHSCT départemental de l'Éducation Nationale, font la démonstration que toutes ces craintes engendrées par la parution des ordonnances, ont à ce jour une réponse pertinente dans la tenue de cette instance.

La FSU93, réaffirme son attachement à cette instance et participera aux mobilisations en faveur de son maintien dans la configuration actuelle.

Didier Broch

Paradise Papers : Mise à jour d'une escroquerie internationale !

La dernière enquête du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a permis, une nouvelle fois, de révéler les pratiques des plus riches pour éviter l'impôt.

Les Paradise Papers viennent ainsi de dévoiler comment les plus grandes entreprises, tout comme certains individus très riches, délocalisaient leurs bénéfices ou leur revenus dans des zones de fiscalité très avantageuse leur permettant de ne payer qu'un minimum d'impôts (quand ils en payent).

Dans les faits, cela s'appelle de l'optimisation fiscale, et c'est légal. Mais **ce système permet de faire disparaître des caisses de pays de l'Union européenne entre 120 et 130 milliards d'euros chaque année**, dont environ 20 milliards d'euros rien que pour la France. Sans compter qu'il convient d'ajouter, à cette « optimisation fiscale », les montants de la fraude fiscale.

Dans une période où la baisse des dépenses publiques a le vent en poupe et où le gouvernement prend prétexte de l'« équilibre budgétaire » pour faire les poches à la majorité du monde du travail, on se dit devant un tel déballage qu'il devrait logiquement aller chercher l'argent là où il se trouve : aux îles Caïmans, sur l'île de Man, mais aussi aux Pays-Bas, à Malte, en Belgique ou en Irlande.

Mais face à ce nouveau scandale, le gouvernement Macron est bien discret. Le Premier ministre Édouard Philippe, interpellé à ce sujet sur France Inter, a défendu l'optimisation fiscale puisqu'il s'agissait d'une procédure légale, alors que ces montages financiers complexes frôlent très souvent l'illégalité. Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a donné de la voix à l'Assemblée nationale en indiquant que « l'évasion fiscale était une attaque contre la démocratie » et qu'il ferait des propositions à Bruxelles pour plus de transparence. Et plus rien !

Nous sommes donc face à un gouvernement qui, d'un côté, stigmatise les chômeurEs qui, d'après certains députés LREM, sont des fraudeurs partant « en vacances aux Bahamas grâce à l'assurance chômage » et doivent être donc plus contrôlés et, de l'autre, défend le droit à l'« optimisation » pour ceux qui détournent des milliards d'euros chaque année, et se contente de simples déclarations d'intention sans mesures concrètes contre la fraude.

Cela montre, une fois encore, que pour ce gouvernement les « premiers de cordée » sont les seuls à satisfaire. Lutter efficacement contre l'évasion fiscale et/ou la fraude, ce n'est pas supprimer l'ISF ou baisser l'impôt sur les sociétés. Il y a au contraire urgence à agir en adaptant la législation fiscale et en renforçant le contrôle fiscal.

Mais ça, a priori, le président des riches ne veut pas en entendre parler !



Les paradis fiscaux : un problème systémique

Révélation après révélation, les paradis fiscaux apparaissent pour ce qu'ils sont : une infrastructure clé du capitalisme contemporain. C'est ce que viennent démontrer, encore une fois, les Paradise Papers. Au-delà des riches et célèbres, la mondialisation ne pourrait pas fonctionner sans ces territoires, c'est ce que montre cette nouvelle exploration des circuits mondiaux d'opacité.

Une nouvelle enquête internationale

Face à la finance mondialisée, les journalistes d'investigation mettent en exergue des pratiques douteuses par l'intermédiaire d'une analyse des comportements du cabinet d'experts Appleby, fournisseur international de services fiscaux depuis plus d'un siècle. S'y ajoutent des données issues d'un plus petit cabinet singapourien, Asiatic trust, ainsi que des registres confidentiels d'immatriculation des sociétés dans une vingtaine de paradis fiscaux.

Symbole de l'opacité offerte à ses clients, les enquêteurs du journal Le Monde ont du mal à localiser le siège social du cabinet Appleby, perdu entre les Bermudes, Jersey et l'île de Man ! Les premiers éléments de l'enquête mettent en évidence des comportements de dissimulation de nombreuses personnalités liées aux Présidents américains et russes, au Premier ministre canadien ainsi qu'à des dirigeants politiques dans de nombreux pays émergents (Brésil, Mexique, Inde, Indonésie...).

Du côté des entreprises, les journalistes promettent des informations sur des multinationales françaises, l'ICIJ évoque de grandes banques (Barclays, Goldman Sachs, BNP Paribas) parmi les clients d'Appleby et met en avant les noms de Nike ou du trader de matières premières Glencore parmi les utilisateurs des compétences du cabinet. Ainsi que de la firme Apple, ce qui intéressera sûrement la Commission européenne dans son combat contre l'optimisation fiscale agressive mise en œuvre par cette société.

Le décryptage des 13,6 millions de documents récupérés ne nous apprend rien de nouveau sur le fonctionnement du monde des paradis fiscaux. Mais il permet, encore une fois, de confirmer trois résultats importants.

Un phénomène de grande ampleur

L'ampleur des informations recueillies, après celles des fuites précédentes, souligne que **la production d'opacité s'effectue à une échelle industrielle**. Les paradis fiscaux ne sont pas aux services d'une très petite minorité d'ultra-riches et d'une poignée de multinationales : une partie importante de la circulation internationale des capitaux passe par les paradis fiscaux.

Concernant les particuliers, les estimations du Tax Justice Network, la grande ONG internationale basée à Londres qui fédère l'ensemble des mouvements mondiaux qui s'occupent de ces sujets, indiquent un montant de 26 000 milliards de dollars détenus dans les paradis fiscaux quand d'autres estimations indiquent plutôt 10 000 à 12 000 milliards.

Des montants quoi qu'il en soit importants. Et des comportements qui vont bien au-delà des milliardaires. Parmi les clients, on retrouve des patrons de PME partant à la retraite, des cadres supérieurs de grandes multinationales, des petits commerçants, des professions libérales, des consultants. Des personnes à revenus très élevés, mais pas forcément des milliardaires. Pour quel coût ?

Les estimations sont par nature subjectives. Le Monde cite celle de l'économiste français Gabriel Zucman : 350 milliards de recettes fiscales perdues dans le monde chaque année (120 milliards dans l'Union européenne, 20 milliards en France) du fait des pratiques des particuliers et des entreprises. L'universitaire, à juste titre soucieux de ne pas en rajouter, indique souvent que ses estimations sont prudentes et correspondent plutôt à une fourchette basse.

L'OCDE a fourni une estimation en octobre 2015 des pertes de recettes d'impôt sur les sociétés dans le monde, soit entre 100 et 240 milliards de dollars (entre 4 et 10 % du total). Mais Pascal Saint-Amans, le négociateur en chef sur ces sujets, soulignait « un choix d'hypothèses très conservatrices », une estimation officieuse de l'institution indiquant quelques mois auparavant un montant plus proche de 500 à 600 milliards, un



quart de l'impôt sur les sociétés. Une étude récente des Nations unies est venue confirmer cet ordre de grandeur de l'ordre de 500 milliards de dollars, rien que pour les entreprises.

Une infrastructure clé de la mondialisation

Toutes les données convergent pour souligner combien les paradis fiscaux se trouvent au cœur des stratégies des firmes. Les paradis fiscaux multiplient les transactions fictives entre multinationales et entre leurs propres filiales

Un tiers des profits internationaux des banques françaises sont logés dans les paradis fiscaux. Et, selon les données de la Banque de France, une fois enlevées les transactions fictives liées aux paradis fiscaux, le stock des investissements étrangers en France est inférieur d'un tiers aux données habituellement commentées, tandis que le stock des investissements à l'étranger des entreprises françaises est inférieur d'un quart.

Les paradis fiscaux multiplient les transactions fictives entre multinationales et entre leurs propres filiales, ce qui a trois conséquences : ils contribuent à une surestimation de la mondialisation ; ils dressent une géographie erronée des flux d'investissements étrangers ; ils servent à contourner les lois (fiscales et réglementaires).

Le rôle clé des intermédiaires

Après Mossack Fonseca, un autre cabinet d'avocats se retrouve au cœur des nouvelles révélations. Sans ces intermédiaires entre clients et paradis fiscaux, ces derniers ne pourraient pas fonctionner.

Ces intermédiaires servent en effet à trois choses : faire disparaître l'argent, ne pas être pris, faire fructifier l'argent. Pour le faire disparaître, ils réunissent pour leurs clients les compétences de comptables, de financiers, de fiscalistes. Pour ne pas être pris, ils multiplient les couches d'opacité, d'où leur présence dans un grand nombre de paradis fiscaux. Enfin, l'argent « dissimulé » dans les paradis fiscaux n'y est pas : il est investi sur les grands marchés financiers internationaux pour qu'il puisse rapporter.

Prenons l'exemple d'Apple. Bloomberg (groupe financier américain spécialisé dans les services aux professionnels des marchés financiers et dans l'information économique et financière) estime qu'entre 2012 et 2016, le gouvernement des Etats-Unis a versé 600 millions d'intérêts à Apple dont 22 % du matelas financier offshore est placé en titres de dette publique américaine. L'agence d'information américaine a également mis au jour le fait qu'avec 58 % de son trésor de guerre placé dans les obligations d'entreprises, Blaeburn Capital, la filiale financière de la société, est aujourd'hui le premier investisseur obligataire mondial !

On comprend bien à travers ce cas que lorsque l'on dit que l'argent est caché dans les paradis fiscaux, c'est que celui-ci y est officiellement enregistré mais il n'y reste pas : il est placé sur les grands marchés de dette publique et privé internationaux, grâce aux services rendus par les experts du droit et du chiffre

Ces pratiques sont-elles légales ? Elles peuvent l'être. Mais si ces intermédiaires sont devenus des spécialistes de l'opacité, et si leurs clients paient pour leur service, c'est bien pour dissimuler des revenus et échapper à des contraintes fiscales et réglementaires.

Bien souvent, la légalité des dispositifs n'a pas été testée devant un tribunal. La Commission européenne a montré dans plusieurs cas – Apple, Amazon, etc. – qu'ils ne l'étaient pas au regard des traités européens. Dirigeant une commission d'enquête sur le sujet, la députée britannique Margaret Hodge indiquait en 2013 que PricewaterhouseCoopers propose ses produits d'optimisation fiscale dès qu'ils ont 25 % de chances d'être acceptés par le fisc en cas de contrôle ou, dit dans l'autre sens, alors qu'il reste 75 % de chances qu'ils soient déclarés non respectueux de la loi !

Les paradis fiscaux ne sont pas la face d'ombre, ni l'envers de la mondialisation. Ils en sont une partie intégrante.

Dissimulation fiscale, une bataille sans relâche !

Venant après beaucoup d'autres, le scandale des « Paradise Papers » la centralité des paradis fiscaux dans le fonctionnement du capitalisme contemporain. **Cette question est la première qu'il faut régler pour réguler la mondialisation.** Elle est aussi le principal obstacle à lever pour réorienter la construction européenne, minée par le dumping fiscal.

Mission impossible ? Non. Les paradis fiscaux ne pèsent jamais grand-chose sur le plan géopolitique : si la France et l'Allemagne se mettent d'accord, il n'y a pas besoin d'envoyer beaucoup de divisions pour mettre le Luxembourg au pas. Et il

est en réalité aisé de savoir ce qui s'y passe. C'est même devenu nettement plus facile aujourd'hui avec des transactions électroniques, que naguère avec des valises de billets, comme nous l'ont montré la NSA et Edward Snowden.

En fait, la seule raison pour laquelle on ne s'est pas attaqué plus tôt aux paradis fiscaux, c'est parce que les dirigeants des grands Etats ne souhaitaient pas faire de peine à leurs riches, qui financent souvent aussi leurs campagnes électorales, ni à leurs entreprises multinationales. Mais la crise de 2008 a changé la donne. Elle a beaucoup dégradé les finances publiques des grands Etats tout en dopant les mouvements « populistes ». Ceux-ci surfent notamment sur l'injustice croissante de systèmes fiscaux qui taxent davantage les pauvres, parce qu'ils ne peuvent pas bouger, que les riches et les multinationales.

Du coup, les dirigeants des grands pays ont été obligés de s'attaquer au dossier. Cela s'est traduit par les travaux du G20 et de l'OCDE sur le sujet. Avec des résultats : actuellement, seule l'île de Trinité-et-Tobago, dans les Caraïbes, refuse encore d'appliquer l'obligation mise en place d'échanges d'informations entre Etats. Parallèlement, les Etats-Unis, avec l'affaire UBS, sont parvenus à casser en deux ou trois ans seulement l'un des obstacles a priori les plus solides sur le chemin du règlement de ce dossier : le secret bancaire suisse. **Les « Paradise Papers » soulignent certes qu'on reste encore très loin du compte en la matière, mais si la pression des opinions publiques se maintient, on peut et on va y arriver.**

Didier Broch



Les « Paradise Papers » en 3 points

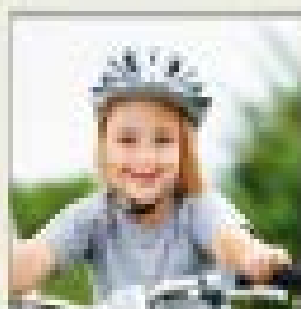
Les « Paradise Papers » désignent une enquête menée par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) et ses 96 médias partenaires, soit 400 journalistes de 67 pays. Ces révélations s'appuient sur une fuite de documents initialement transmis, en 2016, au quotidien allemand Süddeutsche Zeitung par une source anonyme.

Cette nouvelle enquête permet de lever le voile sur les mécanismes sophistiqués d'optimisation fiscale dont profitent les multinationales et les grandes fortunes mondiales.

Les « Paradise Papers » sont composés de trois ensembles de données, qui représentent au total près de 13,5 millions de documents :

- 6,8 millions de documents internes du cabinet international d'avocats Appleby, basé aux Bermudes mais présent dans une dizaine de paradis fiscaux.
- 566 000 documents internes du cabinet Asiaciti Trust, installé à Singapour.
- 6,2 millions de documents issus des registres confidentiels des sociétés de dix-neuf paradis fiscaux : Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbades, Bermudes, Dominique, Grenade, îles Caïman, îles Cook, îles Marshall, Labuan, Liban, Malte, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Trinité-et-Tobago, Vanuatu.

ASSURANCE
SANTÉ ET
PRÉVOYANCE



AU CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT, ON AVANCE VOS FRAIS DE SANTÉ.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

0€
À AVANCER
SUR VOS FRAIS
DE SANTÉ



Crédit Mutuel

Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE
Antony • Bobigny • Cergy • Créteil • Evry-Courcouronnes • Melun
Paris Quartier Latin • Paris Haussmann • Paris La Défense • Serris • Versailles

0 820 099 989 www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Île-de-France est une banque à participation ouvrière. Les services proposés sont réservés aux clients adhérents. Les conditions d'adhésion et de souscription sont indiquées dans le prospectus. Les services proposés sont réservés aux clients adhérents. Les conditions d'adhésion et de souscription sont indiquées dans le prospectus.

Crédit Mutuel Enseignant - 0820 099 989